

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2026/03/07/03

Date de convocation :

29/06/2026

Objet de la délibération :

Candidature de la
commune au
programme Village
d'Avenir de la DDT

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Epeugney le

10/07/2026

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

29/06/2026

- que le nombre des
membres en exercice est de
15.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 3 juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six

Le trois juillet à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. AYMONIN
Guillaume, Maire de la commune.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, M. Guillaume
CRETIN, Mme Maryline POCHARD, M. Bruno
PAPILLON, Mme Estelle JACQUES, M. Sébastien
TRUCHOT, Mme Lola BUHLER (arrivée à 20h15), M.
Romuald TAUVERON, Mme Gaëlle MARTA, M. Régis
LAFON, Mme Muriel TAUVERON, M. Daniel
PRENANT, Mme Armelle PIZZONI.

Absents excusés : M. Patrick CAULIER, Mme Nathalie
CAULIER.

Procurations : De M. Patrick CAULIER à M. Guillaume
AYMONIN, de Mme Nathalie CAULIER à M. Guillaume
CRETIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire informe le Conseil municipal du dispositif «
Villages d'Avenir », mis en place par l'État afin
d'accompagner les communes rurales dans l'élaboration et la
réalisation de leurs projets communaux structurants.
Ce programme s'adresse à des projets de nature diverse,
avec une priorité donnée à ceux se trouvant en phase de
réflexion, de cadrage ou de maturation. Il permet aux
collectivités de bénéficier d'un accompagnement technique
et méthodologique assuré par un chef de projet de la
Direction Départementale des Territoires (DDT), en lien
avec l'ensemble des partenaires institutionnels du
département.

Cet accompagnement a pour objectif d'aider la commune à
structurer son projet, à définir les différentes étapes de sa
mise en œuvre, à identifier les financements mobilisables et
à coordonner les différents acteurs concernés.

Si la candidature de la commune d'Epeugney est retenue
dans le cadre du projet de rénovation stratégique des

bâtiments communaux, cet accompagnement pourrait débuter à compter du 1er janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte de la présentation du dispositif « Villages d'Avenir » et autorise le Maire à déposer la candidature de la commune, ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN

